

Fiche d'informations pour subvention de frais de garde d'enfants

Admissibilité pour une place subventionnée dans un service de garde d'enfants est basée sur votre revenu net familial tel qu'indiqué à la ligne 236 de votre « Avis de cotisation » le plus récent de l'Agence du revenu du Canada ou « l'Avis de Prestation fiscale canadienne pour enfants ».

Revenu net familial basé sur les données de la ligne 236 de l'Avis de cotisation d'impôts ou l'Avis de prestation fiscale canadienne pour enfants	Contribution parentale mensuelle aux frais de garde subventionnés dans un service de garde agréé
20 000 \$	0.00 \$
25 000 \$	41.67 \$
30 000 \$	83.33 \$
35 000 \$	125.00 \$
40 000 \$	166.67 \$
45 000 \$	291.67 \$
50 000 \$	416.67 \$
55 000 \$	541.67 \$
60 000 \$	666.67 \$
65 000 \$	791.67 \$
70 000 \$	916.67 \$
75 000 \$	1 041.67 \$
80 000 \$	1 166.67 \$

Pour de plus amples informations ou pour faire demande d'une place subventionnée dans un service de garde d'enfants, appelez la Division de services de garde d'enfants au 613-933-6282, poste 3310.

Si nécessaire, des copies de ces documents peuvent être demandées en contactant l'Agence du revenu du Canada au 1-800-959-8281 (Avis de cotisation) ou au 1-800-387-1193 (Prestation fiscale canadienne pour enfants). Les documents demandés peuvent prendre jusqu'à 10 jours ouvrables avant de recevoir.